

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 14 AVRIL 2016</p>

Conseillers**élus :****14****Conseillers****présents :****11**

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le quatorze avril deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Absents**excusés :****3**

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

KRETZ Patrice

HERMANN Gilles

BERTSCH Jacquy

ADAM Denis

DUTTER Jean-Philippe

GROSHENS Stéphan

BOURGEOIS Patricia

HAUG Cédric

KRETZ Claude

SCHIEBER Denis

Membres absents excusés : KRETZ Patrick, HATSCH André, UTTER Sylvie

RAJOUT DU POINT SUIVANT A LA SEANCE :

Points 8 : Quitus à Monsieur le Maire pour les travaux du Presbytère

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 31 mars 2016
2. Examen et adoption du compte administratif du CCAS 2015
3. Examen et adoption du compte de gestion du CCAS 2015
4. Délibération de modification des statuts de la COCOBEN (changement d'adresse)
5. Délibération adoptant les travaux d'étanchéité de la toiture du Hall sportif et arrêtant les modalités de financement
6. Délibération d'accroissement temporaire d'activité
7. Raccordement ligne téléphonique
8. Quitus à Monsieur le Maire pour les travaux du Presbytère
9. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 31 mars 2016

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Commentaires à rajouter au sujet du Procès-verbal du 31 mars 2016 :

Monsieur le maire souhaite revenir sur la séance du 31 mars et le vote du budget. Différentes questions ont été posées dont l'une portait sur les compensations d'exonération de la taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti. Les trois recettes ont bien été perçues et imputées au compte 7411 (dotation forfaitaire) pour un montant total de 9 613€.

Voté à 9 voix pour
2 abstentions (Mme Bourgeois, M Schieber étant absent lors de la précédente réunion)

2. Examen et adoption du compte administratif du CCAS 2015

En date du 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal a décidé de supprimer le CCAS. C'est donc au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2015.

Vu les documents et justifications présentés

Après avoir entendu le maire dans ses explications

Monsieur le Maire donne la présidence au premier adjoint et se retire de la séance

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

CONSTATE la concordance avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité,

ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total Dépenses :	1 963,18 €
Total Recettes :	2 575,00 €
↳ Excédent :	+ 611,82 €
+ Résultat antérieur reporté 2014	1 212,42 €
↳ Résultat de clôture 2015	+ 1 824,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total Dépenses :	0 €
Total Recettes :	0 €

Voté à 10 voix pour
Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote du compte administratif

3. Examen et adoption du compte de gestion du CCAS 2015

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du CCAS de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation ;

Le conseil après en avoir délibéré :

Décide de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à 11 voix pour

4. Délibération de modification des statuts de la COCOBEN (changement d'adresse)

Les statuts actuels de la COCOBEN mentionnent le siège de la communauté de communes de Benfeld et environs au 3 rue de Sélestat à 67230 BENFELD.

Depuis le déménagement en date du 25 janvier dernier, la nouvelle adresse est le 1 rue des 11 communes à 67230 BENFELD.

A ce titre, une modification des statuts est donc nécessaire.

Cette dernière implique donc la mise en œuvre des dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé au conseil municipal,

VU l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de Benfeld et environs portant actuellement siège a 3 rue de Sélestat à 67230 BENFELD,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2016 portant demande de modification des statuts notifiée le 7 avril par la communauté de communes,

D'AUTORISER de modifier l'article 4 des statuts comme suit : « le siège de la Communauté de communes est fixé à BENFELD, 1 rue des 11 communes ».

DE NOTIFIER la présente délibération au préfet et à la communauté de communes de Benfeld et environs

Voté à 11 voix pour

5. Délibération adoptant les travaux d'étanchéité de la toiture du Hall sportif et arrêtant les modalités de financement

La Commune souhaite réaliser des travaux de bardage du Hall sportif situé à WITTERNHEIM (Bas-Rhin), rue de Hilsenheim.

Les travaux font suite à de nombreuses infiltrations dans la salle des sports et également au fait de la faible pente du toit. Il s'agira de réaliser un entretien de la couverture, en fixant les panneaux déjà existants. Cela améliorera l'étanchéité de la toiture du Hall sportif.

La Commune n'a recours à aucun prêt, les travaux se feront donc en autofinancement. Une demande de subvention a été demandée dans le cadre du contrat de territoire et auprès de la Sous-Préfecture pour une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le premier devis de l'entreprise TBI (Erstein) s'élève à 3 812,40 € TTC, mais reste très flou dans la désignation des travaux. L'entreprise se contente de resserrer les vis existantes. Le deuxième devis de l'entreprise SMBA de Witternheim est de 5 160€ TTC. Ce devis est beaucoup plus complet et l'entreprise change l'ensemble des pièces.

Certains conseillers expliquent que la dénomination à changer depuis la demande de devis en début d'année. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de l'entreprise et demander un nouveau devis avec la nouvelle dénomination si cela est le cas.

Date de début	Durée prévisionnelle	Fin des travaux
Courant du mois de juin	Environs 2 jours	Au plus tard fin juillet

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.
Autofinancement :	750
DETR :	750
SOUS-TOTAL 1 :	1 500
Autres financements	
MONTANT H.T.	
Contrat de territoire	2 800
SOUS-TOTAL 2 :	2 800
TOTAL :	4 300

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Décide de réaliser les travaux d'étanchéité du Hall sportif

Donne quitus à Monsieur le maire pour signer tous documents concernant les travaux d'étanchéité de la toiture

Valide le plan de financement présenté ci-dessus

Voté à 11 voix pour

6. Délibération d'accroissement temporaire d'activité

Le contrat de remplacement de Solène daté du 22 octobre 2015 ne peut s'effectuer que sur un même poste, c'est-à-dire en temps non complet de 16h par semaine.

Du fait des tâches administratives de plus en plus nombreuses, nous avons décidé d'augmenter le nombre d'heures à 28 h par semaine pour Solène.

Le centre de gestion nous a donc conseillé de renouveler le contrat de Solène qui arrive à échéance le 30 avril 2016 en contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

Décide la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{er} classe à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

La durée hebdomadaire de service est fixée à 28 h par semaine

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 342, indice majoré : 323

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le contrat prendra effet le 2 mai 2016 pour une durée de 6 mois.

Voté à 10 voix pour

1 abstention (Mme Bourgeois)

7. Raccordement ligne téléphonique

Monsieur le maire explique que la maison de Monsieur Meyer et Madame Dutter (Chemin du Judenweg) n'est pas desservi par la ligne téléphonique.

Deux solutions sont proposées, soit un scénario en aérien avec implantation de trois poteaux ou un scénario souterrain. Pour une question d'homogénéisation de l'ensemble de la commune, la municipalité opte pour le scénario souterrain.

8. Quitus à Monsieur le Maire pour les travaux du Presbytère

Lors des précédentes réunions nous avons évoqué le fait de réaliser des travaux de rénovation du Presbytère. Un devis a déjà été demandé à la société Cheminette pour la réalisation des travaux de tubage. Le devis est de 2 933,62€ TTC. Nous avons demandé un autre estimatif à l'entreprise GOERG (Andolsheim).

Pour l'isolation nous avons un devis de l'entreprise SE Service de Witternheim qui s'élève à 4 204,20€ TTC. L'entreprise Jaegli de Hilsenheim va venir sur les lieux pour faire un deuxième chiffrage.

Nous nous sommes renseignés pour prétendre à une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux mais cela n'est pas possible dans le cadre de ces travaux. Nous allons voir pour faire une demande auprès d'info énergie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide d'engager les travaux de rénovation du presbytère

Décide de donner quitus à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs aux travaux de rénovation.

**Voté à 10 voix pour
1 abstention (Mme Bourgeois)**

9. Divers

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le nettoyage de printemps a été avancé au samedi 16 avril 2016, car beaucoup de bénévoles n'étaient pas disponibles le samedi 30 avril 2016.

Monsieur Schieber explique que suite au curage et à la matinée de nettoyage des berges, il faudrait que l'ensemble des propriétaires et locataires continuent d'entretenir leurs parcelles. Monsieur Claude Kretz, adjoint, précise que c'est un devoir pour les propriétaires et les locataires d'entretenir les berges.

Fin de la séance à 21 heures 40.